

Bienvenue au SIPOM



Consignes de tri

Les emballages à recycler

Les emballages doivent être mis **en vrac** dans les bacs à couvercle jaune.

... Je trie les emballages à recycler en vrac ...



BOUTEILLES EN PLASTIQUE



BOÎTES MÉTALLIQUES



BRIQUES ALIMENTAIRES



CARTONNETTES ET PAPIERS



Les ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs fermés, dans les bacs à couvercle vert, individuels ou collectifs.

Le verre

Les emballages en verre (bouteilles, flacons, pots et bocaux) doivent être déposés dans les colonnes à verre prévues à cet effet.



La déchèterie

Concernant les déchets listés ci-dessous, ils sont à déposer en déchèterie.



Textile



Verre



Déchets
spéciaux



Matériel
informatique



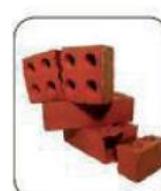
Métaux



Bois



Déchets
verts



Gravats /
Inertes



Lampes



Huile de friture



Huile de vidange



Batteries



Tout venant



Carton



Electroménager



Écrans

Déchèterie de Revel : lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h50

Déchèterie Puylaurens : mardi, jeudi, samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchèterie de Caraman : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Stop pub

1 stop pub = 22 kg de déchets papier en moins par boîte aux lettres et par an.

Vous pouvez en demander un en mairie ou directement au SIPOM.



Le compostage

De nombreux déchets sont compostables : les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas, le carton brun des rouleaux de papier toilette ou essuie-tout, le marc de café et les filtres, les légumes pourris, les fleurs fanées, les petits branchages, un peu de tonte... Pour vous aider à les revaloriser, **le SIPOM de Revel met à disposition des habitants** du territoire un composteur individuel par foyer. Vous pouvez en faire la demande par téléphone au 05.62.71.32.96 ou via le site internet www.sipom.fr. Et si vous n'avez pas de jardin, d'autres solutions existent telles que le compostage collectif ou le lombricompostage. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



Don et réemploi

Les textiles

Participez à la réduction des déchets et à l'augmentation du recyclage en amenant vos TLC (Textiles Linge de maison et Chaussures) dans les associations caritatives et les colonnes d'apports volontaires. Même usés et troués, ils ont une seconde vie, alors ayez le réflexe recyclage !



Les objets en bon état

Pour vos autres objets en bon état, pensez à vos amis et voisins, aux vides greniers, au troc, aux associations caritatives ou aux structures de type ressourcerie (par exemple la Recyclante à Caraman).